



# CE CIRCULATION

**Faire circuler l'information,**

**notre Devoir**

## **COMPTE RENDU CE DU 27 AVRIL 2017 !!!**

### **REMAKE DU REPAS DE MR PIGNON :**

Lors de la réunion du CE Circulation du 27 avril 2017, un élu représentant du personnel s'est adressé au président de séance pour débattre au sujet de SUD-Rail. Dans les morceaux de choix que l'on a pu entendre de son vomit condescendant, l'on pouvait distinguer que SUD-Rail est la dernière organisation syndicale au CE Circulation après les dernières élections de 2015, que SUD-Rail dénigre systématiquement les cadres en les décrivant cupides et serviles, et que le syndicat SUD-Rail n'est pas représentatif dans le collège cadre puisque les cadres ne votent pas pour SUD-Rail.

C'est pourtant faux. En effet, si SUD-Rail n'a totalisé que 13,57 % des voix sur le périmètre du CE Circulation, validant ainsi l'élection d'un titulaire et un suppléant des collèges exécution et maîtrise, c'est parce que notre organisation syndicale n'a pas recueilli beaucoup de voix dans les trois collèges, et pas seulement dans le collège Cadres. C'était le moment gênant et pathétique de la journée quand cette personne s'est déchargée de son besoin de domination probablement frustré, alors que nous, élus SUD-Rail, n'avons aucune difficulté à assumer notre mauvais score global au précédent scrutin. Nous nous estimons même chanceux d'être élus par des sympathisants et militants enclins à la discussion sur les sujets qui nous tiennent à cœur, travailleurs en lutte contre l'hégémonie patronale, la violence managériale ainsi que la « loi travail » et son monde.

Ce monsieur, et ce n'est pas la première fois qu'il se méprend, semble croire que les élus SUD-Rail s'en prennent à tous les personnels du collège Cadres alors que SUD-Rail se borne à citer ceux dont le comportement est le moins reluisant, ceux qui montrent de sévères carences en matière d'éthique. Les cadres ni serviles ni cupides apprécieront l'amalgame proposé par cet élu qui devra l'assumer, avec son organisation syndicale. A SUD-Rail, nous aurions préféré qu'il dénonce avec nous la pression managériale subie par Edouard Postal de l'établissement Gares Transilien qui s'est donné la mort le vendredi 10 mars 2017 sur les rails de la gare de Paris Saint-Lazare. Nous aurions préféré qu'il rejoigne le rassemblement au bâtiment Equinoxe à Paris organisé fin mars en protestation contre le harcèlement et la procédure disciplinaire abusive subis par une cadre d'Accès Réseau, Nathalie Pradelle. Mais il n'en est rien. Il a plus à cœur de se dresser sans discernement contre toute personne qui osera critiquer un cadre, peu importe lequel !



*Les valets de L'UNSA invité au dîner*

*par les représentants patronaux du MEDEF*

C'est d'ailleurs son organisation syndicale qui, régulièrement, rappelle son profond attachement à la sécurité ferroviaire en commémorant par exemple sur les agents circulation et les aiguilleurs qui passeraient leur temps sur l'ordinateur, la tablette ou le smartphone. Nous comprenons bien que cette position lui soit moins facile à assumer. Car son propos devient ridicule ... disons encore plus ridicule ... quand il raille SUD-Rail pour l'absence d'élus du collège Cadres au CE Circulation alors que son organisation s'est montrée incapable de faire élire un seul agent d'exécution dans ce même comité. Cette attitude porte un nom, c'est le mépris bourgeois et son organisation syndicale est l'UNSA.

Gageons que ce monsieur finira par gagner la paix intérieure en dépit de toutes ces contradictions, qu'il finira par se lever contre la politique antisociale de nos patrons, qu'il exigera de son organisation syndicale qu'elle cesse de signer des accords pourris, comme l'accord Forfait-Jours par exemple, signé par l'UNSA et la CFDT, accord qui va contraindre nos cadres à rejoindre l'équipe des esclaves des temps modernes. Gageons également qu'il cessera de demander au patron de la circulation ferroviaire, président du CE Circulation, de convenir de ses opinions d'élus un peu perdus. Car entre nous, le patron : **il s'en fout.**

**Miribel Pierre-Yves / Descat Cédric / Soulet Renaud**

**Segatto Manuel / Pinot Vincent**

**Contact : [cecirculationsudrail@gmail.com](mailto:cecirculationsudrail@gmail.com)**

## **L'EMPLOI ET LA FORMATION :**

### ***illustration d'un lien que la direction veut rompre pour de bon***

En une année d'existence du CE Circulation, dont 47% des membres sont des partenaires sociaux, on constate la disparition de 270 emplois sur notre périmètre. Les quatre cavaliers de l'apocalypse (Gouvernement + Direction + UNSA + CFDT) n'arrêtent donc pas leur cavalcade destructrice de l'emploi au sein de nos métiers. Effectivement, de par la réforme ferroviaire et autres lois scélérates, les outils mis à la disposition de la direction pour réaliser des gains de productivité de plus en plus rapides n'ont cessé de se cumuler :

- Avancement du projet de développement des Commandes Centralisées Réseau (16 CCR uniquement en France pour fin 2032).
- Réduction drastique du nombre de COGC, BHR, BHL ...
- Application de l'accord d'entreprise, contre lequel seul SUD-Rail a fait usage de son droit d'opposition, lors de la proposition aux signatures (malheureusement le seul syndicat conscient de la nécessité de prévenir de l'effet destructeur sur l'emploi de cet accord)
- Utilisation sans retenue de l'art. 25d de cet accord minoritaire (régime spécifique de travail) dans chaque Etablissement, avec carte blanche pour les DET.
- Application du Forfait-Jours au forceps, qui démontre les limites du partenariat entre certains syndicats qui se posent en défenseurs des salariés (le sont-ils encore vraiment ?) et la Direction !

**liquidation  
liquidation  
liquidation  
liquidation  
liquidation  
liquidation  
liquidation  
liquidation**



Bref, chacun d'entre nous pourrait ne pas se sentir concerné, et cela pourrait n'être qu'un grain de sable dans le désert pour les 10238 agents du périmètre CE Circulation. Pourtant ces suppressions massives d'emploi polluent toujours un peu plus notre quotidien de cheminot-e-s à tous les niveaux. Le dernier exemple en date de cette politique nocif, impacte les demandes de congé individuel de formation (CIF). En effet depuis trop longtemps l'entreprise gère l'emploi à flux tendu, depuis trop longtemps la vache maigre est nourrie à coup de remèdes artificiels au lieu d'une alimentation saine et abondante. Le Cadre d'Organisation est clairement sous-dimensionné et les effectifs de réserve réduits à la portion congrue devraient, à en croire la direction, servir d'argument pour ne pas accorder aux travailleurs les absences qui leur reviennent de plein droit ? La direction a consulté le CE Circulation sur un projet de report de Congé

Individuel de Formation. Les motifs du report que la direction envisage sont lamentables :

3 agents en Cessation Progressive d'Activité sont dans la phase d'absence de leur CPA jusqu'à la retraite : comme si cette situation n'était pas prévisible. Ces agents en CPA le sont donc depuis plus de 9 mois et avaient averti leur établissement des mois avant de commencer leur CPA.

L'agent qui veut partir en CIF est trop bon, la direction ne veut pas le lâcher alors qu'il y aurait trop de jeunes inexpérimentés sur sa zone : voilà encore un petit mot pour plaire de la part de la direction pour les jeunes travailleurs des métiers de la Circulation, chacun appréciera. Cependant, là encore, la direction n'a pas à faire payer les agents, désireux de se former, pour sa politique antisociale.

Un agent est en inaptitude et l'agent de réserve qui veut partir en CIF manquerait donc à l'équipe pour remplacer l'agent déclaré inapte : sans doute mais la direction ne dit pas depuis quand l'inaptitude est déclarée, elle l'est peut-être depuis plusieurs mois, auquel cas, la direction aurait dû recruter pour couvrir le poste au CO tel que prévu dans les statuts (RH 0001, Chapitre 6, Art. 11, §1).

Un ATTTTS est sur le point d'être licencié, il va manquer à l'effectif : sauf que la direction peut très bien le régulariser à la qualification C s'est en échec dans son cycle TTMV, au lieu de le virer.

En séance plénière du CE Circulation du 27 avril 2017, vos élus SUD-Rail ont voté contre le report du CIF pour les agents qui vont peut-être subir une privation de leur droit à la formation avec les arguments suivants :

**Les formations demandées par les agents sont dispensées sur une année scolaire. Reporter ces formations revient à les reporter d'un an. Or, la durée maximale du report d'un CIF est de 9 mois. La direction n'a donc pas le droit de reporter ces formations.**

La direction n'a pas joué franc jeu avec les représentants du personnel en ne communiquant pas toutes les informations dont elle dispose sur ces dossiers. Par exemple, si la direction envisage le report, c'est peut-être parce qu'UNAGECIF a rendu un avis favorable aux demandes ; la direction ne le dit pas. La direction ne fournit pas non plus le motif de licenciement de l'ATTTS. La direction ne dit pas depuis quand l'inaptitude de l'agent travaillant dans l'équipe d'un des deux demandeurs de formation a été prononcée.

Les deux agents ont déposé leur dossier de demande à UNAGECIF largement dans les temps, le délai qui est donc imparti à l'employeur est donc de plus de 6 mois. C'est plus qu'il n'en faut pour organiser un recrutement en interne ou pour former un(e) des 6,5 millions de demandeurs d'emploi ou précaires.

**Enfin, le plus important des motifs, LA FORMATION DES AGENTS N'A PAS A ETRE TRONQUEE VOIRE ANNULEE PARCE QUE NOS PATRONS PERSISTENT DANS LEUR GESTION DE L'EMPLOI MINABLE, LEUR USINE A CHOMAGE, DONT LA POLITIQUE EST APPUYEE PAR LES PARTENAIRES SOCIAUX QUI SIGNENT TOUT LES ACCORDS REDUCTEURS ET BRADENT LES CONDITIONS DE TRAVAIL, LA QUALITE DE VIE, LES ACTIVITES SOCIALES ET CULTURELLES MAIS AUSSI LA FORMATION POUR QUELQUES EUROS.**



Une chose est sûre, s'il n'y a pas rapidement une prise de conscience collective de notre part, le futur gouvernement n'aura aucune difficulté à vendre notre métier et notre savoir faire à des sociétés bien plus rentables, qui, ELLES, n'auront pas besoin de nous former.

**Loi El Khomri suite**, l'alliance CFDT/UNSA vous ont annoncé que celle-ci ne concernait pas les cheminots et pourtant, dans la vraie vie les conséquences sont :

**Pour la visite médicale de santé :**

**Avant la loi :**

- Un agents travaillant sur un poste de sécurité, en 3X8, de réserve, de nuit, de jour ou travaillant dans l'administratif = Périodicité d'1 an par le médecin de travail.

**Après la loi :**

- Un agent étant repris travailleur de nuit = Périodicité de 3 ans par le médecin de travail avec une visite intermédiaire par un professionnel de la santé (médecin ou infirmier ou un interne).
- Un agent non repris travailleur de nuit = Périodicité de 5 ans par le médecin de travail avec une visite intermédiaire par un professionnel de la santé (médecin ou infirmier ou un interne).



**Soit une belle économie au passage sur le périmètre de la DMC pour le suivi de la santé des agents et de leurs protections...**

**Sans compter les conséquences de notre service de santé propre à SNCF en terme de structure, médecin, infirmier, secrétaire...**

Après, le médecin référent de ce périmètre pourra toujours nous expliquer en séance que les professionnels de la santé ont le temps de parler de prévention auprès des agents, comme du risque accentué du cancer du sein pour le personnel féminin exposé au travail de nuit...

**Vote d'une délibération en séance pour un recours à expertise:**

La direction a fait le choix de lancer le projet national de commande centralisée du réseau (CCR), à la suite de l'audit Rivier (rapport de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne) de 2005 sur l'état du réseau ferré national. Ce projet a pour objectif de remplacer, à l'horizon 2032, le système d'exploitation en vigueur à la fin des années 2000, par 16 centres territoriaux regroupant les fonctions de contrôle-commande (télécommande des aiguillages à partir de postes informatiques à grand rayon d'action) et de régulation, supervisées et coordonnées par un centre national.

Considérant les effets importants du projet sur les effectifs, les qualifications, les rémunérations, la formation et les conditions et l'organisation du travail des agents de la circulation, les élus décident à l'unanimité de faire appel à un expert en application des dispositions de l'article L.2325-41 du code du travail.

**La Fédération des syndicats SUD-Rail continue et continuera à se battre auprès des cheminot(es), car Il n'y a que dans la lutte que les travailleurs peuvent garder leurs droits et en conquérir de nouveaux !!!**





CE CIRCULATION

Faire circuler l'information,

notre Volonté!

**Votre Délégation SUD-Rail**

**Pierre-Yves MIRIBEL - Titulaire Maîtrise  
(EIC Alpes)**

**Manuel SEGATTO - Suppléant Maîtrise  
(EIC NPCP)**

**Cédric DESCAT - Titulaire Exécution  
(EIC APC)**

**Renaud SOULET - Suppléant Exécution  
(EIC Midi-Pyrénées)**

**Vincent PINOT - Représentant syndical  
(EIC NPCP)**



**Se syndiquer : pourquoi ?**

Se syndiquer : c'est défendre sa liberté, c'est se donner les moyens d'agir.

Les collègues de ton établissement qui constituent la section syndicale **SUD Rail** se sont rassemblés et organisés pour s'informer, et t'informer afin de confronter les différents points de vue et proposer l'action collective face à la direction.

L'essentiel est : de permettre à chaque individu de ne pas se trouver isolé en cas de pépin, d'être renseigné sur la situation, sur ses droits, de réfléchir, débattre et agir avec d'autres, en fait de ne pas subir la politique de l'entreprise et du gouvernement.

**Etre syndiqué et solidaire, ce n'est pas être embrigadé et être obligé d'obéir à toute injonction du syndicat, c'est le moyen d'être pleinement citoyen.**



Fédération des syndicats de Travailleurs du Rail  
**Solidaires, Unitaires et Démocratiques**

Fédération des travailleurs du rail,  
Solidaires, Unitaires et Démocratiques

17 boulevard de la libération  
93200 SAINT DENIS

Tél : 01 42 43 35 75 Fax : 01 42 43 36 67



Je souhaite participer au développement et au renouveau du syndicalisme. Je désire me syndiquer.

NOM : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

N° CP : \_\_\_\_\_ UO,UA : \_\_\_\_\_

Etablissement : \_\_\_\_\_

Adresse SNCF : \_\_\_\_\_

Adresse Personnelle : \_\_\_\_\_

Adresse e-mail : \_\_\_\_\_

N° tél / Domicile : \_\_\_\_\_ SNCF : \_\_\_\_\_ Portable : \_\_\_\_\_

Qualification : \_\_\_\_\_ Position : \_\_\_\_\_

Date et Signature : \_\_\_\_\_

**BULLETIN D'ADHESION**

**A retourner**

**au syndicat SUD-Rail**